



Plainte pour diffamation jusqu'à demander de me faire interner

Par **cath**, le **14/11/2012** à **15:03**

Bonjour,

J'ai eu des attouchements sexuels avec un kiné et je le laissais faire car j'étais amoureuse de lui. Lui ne l'était pas et m'a manipulé. Il me faisait l'amour qu'avec ses doigts sans baiser amoureux ni caresses et avait une obsession sur mes fesses avec introduction de son doigt dans ma partie anale.

Quand j'ai compris qu'il me manipulait et qu'il se servait de mon corps, je lui ai envoyé une lettre recommandée pour le dévoiler. Il est alors allé porter plainte à la police en disant que j'étais une psychotique et qu'il fallait m'interner. Il a dit à mon médecin de famille que je me baladais toute nue dans la salle d'attente devant les patients et bien sûr c'était faux.

Au début le flic m'a intimidé et a violé toutes les règles de déontologie liées à son métier. Moi j'étais fautive de quoi ? Je ne le sais pas encore - et le kiné très manipulateur l'a convaincu que j'étais folle. Heureusement que j'ai eu mon médecin généraliste qui leur a dit à tous les deux que je suis une personne normale.

Je pense que le kiné a eu peur de ma lettre qui peut l'entraîner vers un conseil disciplinaire lié à sa profession.

A ce soir moi et mon avocate n'avons pas la plainte de ce kiné que je poursuis en justice pour abus sexuel sur personne vulnérable.

Quels sont les plaintes du code pénal qui s'imposent à de tels agissements de la part d'un kiné ?

Merci de votre réponse

Catherine